



AUTRES FRAIS DE LEGALISATION

C.C.I. (Chambre de commerce et d'industrie)

Nous vous communiquons ici les frais de légalisation de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, Nanterre et Versailles, (certaines Chambres de commerce régionales n'appliquent pas les mêmes tarifs).

C.C.I.P.

2, rue Adolphe Julien - 75001 Paris

Tel : 01 55 65 55 55

Heures d'ouverture : 08 h 30 - 12 h 15 et 13 h 30 - 16 h 30.

Taxes de légalisation :

Type de document	Taxe de légalisation de la CCIP
Certificat d'origine	12 €
Facture	12 €
Attestation	12 €
Copie de certificat d'origine (sauf 3 premières)	12 €
Copie de facture	12 €
Toute autre attestation	12 €

La C.C.I.P. garde une copie de tout document à légaliser.

M.A.E. (Ministère des Affaires Etrangères)

57, Boulevard des Invalides - 75007 Paris

Tel : 01 53 69 38 29 - 28

Heures d'ouverture : 9 h 15 - 13 h.

Taxes de légalisation :

Type de document	Taxes de légalisation
Tous documents	2 €

Le M.A.E. ne garde pas de copie des documents à légaliser.

C.C.F.A. (Chambre de Commerce Franco-Arabe)

250 bis Boulevard Saint Germain - 75007 Paris

Tel : 01 45 53 20 12

Heures d'ouverture : 9 h - 13 h.

Taxes de légalisation :

Type de document	Taxes de légalisation
Certificat d'origine	45 €
Facture	45 €
Attestation, Certificats, Pouvoirs ...	45 €
Copie de tout document	45 €

La C.C.F.A. garde une copie de tout document à légaliser.

www.dsachs.fr/ **D.SACHS - Visas - Légalisations - Traductions.**

Spécialisés dans les démarches de légalisations depuis 1978, nous pouvons nous charger de vos dossiers.